



Déclaration liminaire au CHSCT du 18 mars 2021

Monsieur le Président,

Depuis la création de l'OFB nous assistons aujourd'hui à notre 3^{ème} CHSCT sur un sujet terrible qui vous n'en doutez, met en émoi, quelles que soient les raisons, l'ensemble de la communauté de travail.

Le décès de notre collègue de la Vienne nous impose respect et recueillement, et nos pensées vont à sa famille, à ses amis, et à ses collègues.

Les représentants du personnel du CT comme du CHSCT vous ont interpellé à plusieurs reprises sur la nécessité de mieux considérer l'humain. La création de l'OFB a fait abstraction de la nécessité de prendre en compte le facteur humain. C'est une des raisons, parmi tant d'autres, qui a généré frustration, RPS, et perte de sens, le tout accentué, bien entendu, par la Covid19.

Mais la pandémie n'explique pas tout !

Comme il a été rappelé par nos camarades en CT, dès la préfiguration les tensions générées par l'installation des équipes managériales, parfois dans une parfaite opacité, ne se sont pas estompées et participent encore aux tensions qui règnent dans les services.

Les différentes mentions SST reçues, mises à la connaissance du CHSCT, ont été des alertes importantes d'un mal-être grandissant au sein de l'OFB. Mais qu'est-ce qui a été fait ? Rien de probant et malheureusement le résultat lors du CHSCT de décembre 2020 à la question : « connaissez-vous un seul service au sein de l'OFB qui va bien ». Aucune réponse n'a été donnée, en avez-vous une aujourd'hui ?

Que comptez-vous mettre en place rapidement pour stopper l'hémorragie de mal-être au sein de l'ensemble des services qu'ils soient nationaux, régionaux ou départementaux, techniques ou administratifs.

L'humain n'ayant que peu été pris en considération, il en résulte le sentiment d'une gestion des ressources humaines désastreuse au sein de l'OFB.

Cela se traduit par de nombreux agents qui étudient la possibilité de quitter l'établissement et se renseignent sur la possibilité de bénéficier de l'IDV-Indemnité de Départ Volontaire- ou de la rupture conventionnelle.

Dans le premier cas, rien n'a été mis en place, ni GES-Groupe d'Echanges Spécialisé-, ni même l'inscription à l'ordre du jour d'un CT voire d'un CHSCT. Il s'agit là de la responsabilité de l'établissement, impactant aujourd'hui certains agents qui ne peuvent en bénéficier.

Dans le second cas, concernant la rupture conventionnelle en 2020, malgré un balbutiement, cela a vite été stoppé pour des questions là encore purement administratives, qu'il y a lieu de lever rapidement. Même si certains agents en ont bénéficié l'année dernière, il reste à connaître les critères obscurs qui font qu'elle a été refusée à certains, voire qu'ils n'ont même pas eu de réponse à leur sollicitation.

Concernant les alertes faites au niveau des fonctions supports, nationales ou régionales, celles-ci sont toujours d'actualité.

Fortement impactées par la réorganisation à tous les niveaux, des missions sont supprimées, augmentées ou modifiées sans réelle concertation.

Surcharge de travail continue, et baisse constante des effectifs, voilà le schéma d'avenir pour les agents de cet établissement.

Les services administratifs souffrent aussi, en avez-vous conscience ?

Nous sommes aujourd'hui en CHSCT extraordinaire, et nous sommes en attente de réponses précises avec des objectifs, des solutions et des dates pour leurs réalisations.

Arrêtons de nous voiler la face, et mettons-nous au travail pour remettre l'humain comme priorité au sein de l'OFB.

Nous vous remercions de votre attention et de la considération que vous porterez à nos alertes.